

Tour Saint Aubin et Chapelle Saint Lazare

Conditions d'inscription et d'occupation

La Ville d'Angers met gratuitement à disposition des artistes plasticiens deux lieux d'exposition municipaux : la tour Saint Aubin et la chapelle Saint Lazare.

1- DESCRIPTIF DES LIEUX

Tour Saint Aubin : rue des Lices/place St Eloi – 49100 Angers

L'espace d'exposition est situé au rez de chaussée de la tour, sa superficie est de 64 m².

Equipement : système de cimaises (tringles métalliques + crochets), escabeau, 3 chaises, 3 tables, lavabo, téléphone, Wifi, alarme, toilettes publics à l'extérieur de la tour.

Chapelle Saint Lazare : rue Saint Lazare, 49000 Angers.

L'espace mis à disposition est composé de la chapelle (espace d'exposition d'environ 130m²), d'un local comprenant sanitaires et kitchenette et d'une cour intérieure.

Equipement : système de cimaises (filins métalliques + crochets), escabeau, chaises, tables, sanitaires, kitchenette (évier, frigo, plaques de cuisson électriques), balais, alarme.

Des plans et photographies des deux lieux peuvent être envoyés sur demande.

Du matériel supplémentaire peut être fournis sur demande : tables, chaises, socles...(demande à formuler 2 mois minimum avant le début de l'exposition).

2- CONDITIONS D'OCCUPATION

Une commission se réunit une à deux fois par an pour sélectionner les candidatures et établir le planning d'occupation des lieux. Elle reste libre de son choix et ne communique, en aucun cas, les causes de refus d'un dossier.

Chaque candidat est informé de la décision de la commission de sélection dans un délai de 15 jours. Les dossiers peuvent être retournés aux candidats sur demande.

Le service Action culturelle fixe avec les artistes retenus, les dates de leur exposition, d'une durée de 10 à 15 jours selon le lieu.

Accueil du public, assurance et vernissage éventuel sont à la charge de l'artiste et la Ville d'Angers n'interviendra pas dans son organisation.

Communication : la Ville d'Angers édite deux fois par an un document papier présentant l'ensemble de la programmation de la Tour Saint Aubin et de la chapelle St Lazare, distribué dans ces deux lieux ainsi que sur le réseau municipal. La programmation est également diffusée sur le site internet de la Ville d'Angers : www.angers.fr

Si l'artiste souhaite réaliser d'autres supports de communication, il le fera à sa charge, et la Ville d'Angers n'interviendra pas dans son organisation.

Convention : au moins 2 mois avant l'exposition, une convention de mise à disposition du lieu est transmise par courrier, pour signature. Ce document stipule les conditions de prêt de la salle et, notamment, que l'exposant s'engage à fournir à la Ville, un contrat d'assurance, pour les risques qui pourraient survenir pendant la durée de son exposition.

3- DOSSIER DE CANDIDATURE

Votre dossier doit être obligatoirement envoyé ou déposé directement à l'adresse suivante : Mairie d'Angers – Service Action Culturelle – CS 80011 – 49020 ANGERS Cedex 02.

Il comprendra :

- une lettre à l'attention de Monsieur Nicolas Dufetel – Adjoint à la Culture et au Patrimoine, présentant votre projet d'exposition, en précisant le lieu souhaité.
- une fiche de renseignements (document ci-joint)
- un dossier photographique
- tout document susceptible de valoriser le travail : CV, catalogues, articles de presse...

Les dossiers incomplets ne seront pas pris en considération.

4- INFORMATIONS PRATIQUES

Stationnement :

Place St Eloi (tour Saint Aubin) : uniquement pour la livraison et l'enlèvement des œuvres.

L'accès est libre du lundi au vendredi de 6h à 10h30 et le samedi de 7h30 à 10h30. En dehors de ces horaires, une carte d'accès peut être demandée au service Voirie de la ville. Préciser l'objet et la date du stationnement et joindre une photocopie de votre carte grise. Uniquement par e-mail : espace.public@ville.angers.fr - La demande doit être effectuée au minimum 15 jours avant l'exposition.

Place des acacias (devant la chapelle St Lazare) : stationnement gratuit sur la place.

Renseignements :

Direction de la Culture et du Patrimoine

02 41 05 41 27 ou par e-mail : developpement.culturel@ville.angers.fr